

<b>WO_PAIE</b>	<b>Actualité Paie Février 2021</b>
----------------	------------------------------------

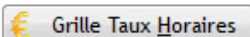
Afin d'améliorer votre suivi nous vous remercions d'avance de nous faire suivre les certificats de Conformité lors des dépôts DSN Mensuelle.

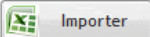
## Augmentation des salaires 2021 au 1er février : AS1A à 10,56€ de l'heure

Pour donner suite à la parution au Journal Officiel de l'arrêté d'extension de l'accord salaires de septembre 2020, la nouvelle grille de salaires devient obligatoire pour les entreprises de propreté et Services associés et applicable au 1er février 2021. Le taux AS1A passe de 10,44€ l'heure à 10,56€ l'heure soit une augmentation de + 1,15 %.

### La grille est d'ores et déjà disponible dans le logiciel Wo Paie :

A partir de la clôture de paie de Janvier vous pourrez appliquer l'augmentation à l'ensemble de vos salariés.

Pour se faire aller dans la sélection des salariés et cliquer sur « **Grille Taux Horaire** » 

La fenêtre « **Qualifications** » s'ouvre alors, cliquer sur « **Portail** » afin de télécharger la dernière grille en date puis cliquer sur « **Importer** »  (vérifier bien que les colonnes du second tableau soit bien renseignées comme sur la capture d'écran)

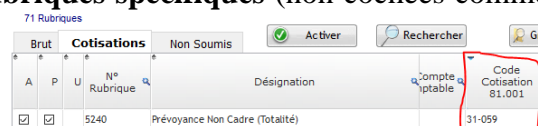
Nom du Champ	N° Col 1	N° Col 2	N° Col 3
Qualification	1		
Taux Horaire	2		
Nouveau Taux	3		
Date d'application	4		
% Augment.	5		
Filière	6		
Emploi	7		
Catégorie	8		
Collège élect.	9		
Convention	10		

Cliquer sur le bouton « **Augmentation** » afin d'appliquer l'augmentation en vérifiant bien la date d'application de cette dernière. En cliquant sur « **Appliquer l'augmentation** » le logiciel vous sortira l'état des salariés augmentés.

Ceux qui ne serait pas dans cette liste serait des salariés ayant déjà un taux supérieur à cette augmentation pour la même qualification.

### A voir aussi pour les DSN aux normes 2021 :

- Vérifier que vous êtes bien sur **la dernière version de Wo Paie (25.00Ba ou 23.19Qa)**
- Vérifier avoir bien **mis à jour vos rubriques** car la nomenclature à changée et vous pourriez avoir des anomalies DSN « **81.001** » contrôler vos **rubriques spécifiques** (non cochées comme prédéfinies) car elles ne seront pas mises à jour.
- Mettre à jour l'**autocontrôle**, lien ci-dessous : [http://dsnval.net-entreprises.fr/dsnval/autocontrôle-dsn-val\\_2021.exe](http://dsnval.net-entreprises.fr/dsnval/autocontrôle-dsn-val_2021.exe)
- Voir la documentation pour la **Régularisation des Apprentis** accessible directement depuis les nouveautés en version 25 ou sur le helpdesk Ace (Accessible via le point d'interrogation).



Brut	Cotisations	Non Soumis	Code Cotisation
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5240	81.001
		Prévoyance Non Cadre (Totalité)	31-059

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter en ligne sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042846113>

## Grille de salaire Propreté et services associés à compter du 1er Février 2021

*Grille intégrée à la mise à jour Sevensoft Online 394 du 08/01/2021*

Qualification	Niveau	Echelon	Minimum conventionnel	
<b>Agents de service</b>			<b>Taux horaire A</b>	<b>Taux horaire B</b>
Agent de service	AS	1	10,56	10,72
Agent de service	AS	2	10,59	10,78
Agent de service	AS	3	10,65	10,84
Agent qualifié de service	AQS	1	10,71	10,89
Agent qualifié de service	AQS	2	10,80	11,00
Agent qualifié de service	AQS	3	10,90	11,10
Agent très qualifié de service	ATQS	1	11,11	11,29
Agent très qualifié de service	ATQS	2	11,73	11,93
Agent très qualifié de service	ATQS	3	12,61	12,88
<b>Encadrement</b>			<b>Taux horaire</b>	
Chef d'Equipe	CE	1	12,18	
Chef d'Equipe	CE	2	12,88	
Chef d'Equipe	CE	3	13,02	
Agent de Maîtrise	MP	1	13,07	
Agent de Maîtrise	MP	2	13,82	
Agent de Maîtrise	MP	3	15,32	
Agent de Maîtrise	MP	4	17,08	
Agent de Maîtrise	MP	5	18,46	
<b>Administratifs</b>			<b>Taux horaire</b>	
Employé	EA	1	10,64	
Employé	EA	2	11,41	
Employé	EA	3	12,56	
Employé	EA	4	13,74	
Agent de Maîtrise	MA	1	15,28	
Agent de Maîtrise	MA	2	17,33	
Agent de Maîtrise	MA	3	18,29	
<b>Cadres</b>			<b>Rémunération mensuelle</b>	
Cadre	CA	1	2765,45	
Cadre	CA	2	3262,24	
Cadre	CA	3	3645,72	
Cadre	CA	4	4214,38	
Cadre	CA	5	4472,75	
Cadre	CA	6	4886,92	